

## En quoi consiste l'examen CNAVt et à qui s'adresse-t-il ?

L'examen CNAVt (certificat de néerlandais en tant que langue étrangère) est l'examen officiel et international de néerlandais en tant que langue étrangère destiné aux personnes qui, dans le monde entier, apprennent le néerlandais. Des collaborateurs scientifiques de l'Université Catholique de Louvain et de l'Université d'Amsterdam développent conjointement cet examen. Le CNAVt est un projet de la *Nederlandse Taalunie*.

## Pourquoi participer et à quel examen ?

Si une personne qui apprend le néerlandais réussit un examen, elle prouve qu'elle maîtrise suffisamment le néerlandais pour pouvoir le parler, le comprendre, le lire et l'écrire dans des situations spécifiques. Il y a plusieurs raisons de vouloir apprendre le néerlandais; certains le font, par exemple, pour se rendre en vacances aux Pays-Bas ou en Flandre (Belgique) ou pour étudier, vivre ou travailler dans un environnement néerlandophone. C'est pourquoi le CNAVt a établi différents profils d'examen. L'apprenant peut sélectionner le profil (l'examen) qui lui convient le mieux. Les différents profils sont les suivants:

### Profil de compétence linguistique touristique et informelle - PTIT

Ce profil est destiné aux personnes qui souhaitent savoir se débrouiller en néerlandais en tant que touristes et également aux personnes désireuses de garder des contacts avec de la famille ou des amis néerlandophones ou qui voudraient communiquer avec des touristes néerlandophones dans leur propre pays.

### Profil de compétence linguistique professions pratiques - PTPB

Ce profil est destiné aux personnes qui veulent exercer une fonction pratique en néerlandais (par exemple, dans le domaine de la technique, en tant qu'électricien, dans le domaine des soins de santé en tant qu'aide soignante, dans le secteur des transports en tant que chauffeur ou dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants).

### Profil de compétence linguistique sociale - PMT

Ce profil s'adresse aux personnes qui montrent un intérêt pour la langue et la culture néerlandaises ou qui envisagent un séjour prolongé aux Pays-Bas ou en Flandre (Belgique).

### Profil de compétence linguistique professionnel - PPT

Ce profil vise les personnes qui ont besoin du néerlandais dans le cadre de l'exercice de fonctions administratives ou axées sur les prestations de services (par exemple, en qualité de secrétaire ou d'employé de banque).

### Profil de compétence linguistique enseignement supérieur - PTHO

Ce profil est axé sur les personnes désireuses d'étudier dans une école supérieure ou une université néerlandophone.

### Profil de compétence linguistique académique - PAT

Ce profil est destiné aux personnes qui ont presque achevé leur formation de néerlandais en tant que langue étrangère ou qui se trouvent au seuil d'une carrière de professeur de néerlandais en tant que langue étrangère. Cet examen s'adresse également aux personnes désireuses d'exercer une fonction académique, par exemple de chercheur.

## Où, quand, comment et combien ?

Un candidat peut participer à l'examen CNAVt chaque année, début mai. L'examineur (généralement le professeur de néerlandais) dans le pays du candidat fait passer l'examen. Le candidat doit s'inscrire par l'entremise de l'examineur. L'examineur envoie les bulletins d'inscription avant le 15 mars au secrétariat du CNAVt. Si le candidat apprend le néerlandais en tant qu'autodidacte, il est préférable qu'il s'inscrive auprès d'un institut de sa région. A cet effet, visitez le site Internet ou contactez-nous. Les droits d'inscription s'élèvent à 55 euros.

## Comment les candidats et les professeurs se préparent-ils ?

Notre site Internet propose des examens modèles permettant aux candidats de s'exercer. L'examineur peut également préparer les candidats en utilisant les tests rassemblés dans la base de données du CNAVt. La banque de tests est uniquement accessible aux professeurs et figure également sur le site Internet.

## Comment se présente l'examen ?

L'examen se compose de trois parties. La partie A contient diverses tâches associées à un extrait destiné à la compréhension à l'audition. La partie B permet de contrôler la compréhension à la lecture et les aptitudes en termes d'écriture. La partie C contrôle les compétences orales. L'examineur fait passer les parties A et B de façon classique. Dans la partie C, l'examineur organise un entretien individuel avec chaque candidat.

## Comment les candidats sont-ils jugés et quand les résultats sont-ils communiqués ?

Tous les examens présentés sont envoyés à Louvain. Des correcteurs spécialement formés en la matière jugent les examens en juin. Les examinateurs et les candidats sont informés des résultats en juillet. Les candidats ayant réussi reçoivent un certificat.

## Plus d'informations ?

Consultez notre site Internet pour de plus amples informations ou posez votre question au secrétariat du CNAVt (Sonia De Becker et Nico ten Have).

### Secrétariat du CNAVt

Blijde-Inkomststraat 7  
B-3000 Leuven  
België

[www.cnavt.org](http://www.cnavt.org)

Tel: +32 (0) 16 32 55 16  
Fax: +32 (0) 16 32 55 12  
E-mail: [cnavt@arts.kuleuven.be](mailto:cnavt@arts.kuleuven.be)

Katholieke Universiteit Leuven  
Blijde-Inkomststraat 7  
B-3000 Leuven  
België  
Tel: + 32 (0) 16 32 55 16

Universiteit van Amsterdam  
Spuistraat 134 (k.332)  
1012 VB Amsterdam  
Nederland  
Tel: +31 (0) 20 525 30 79

